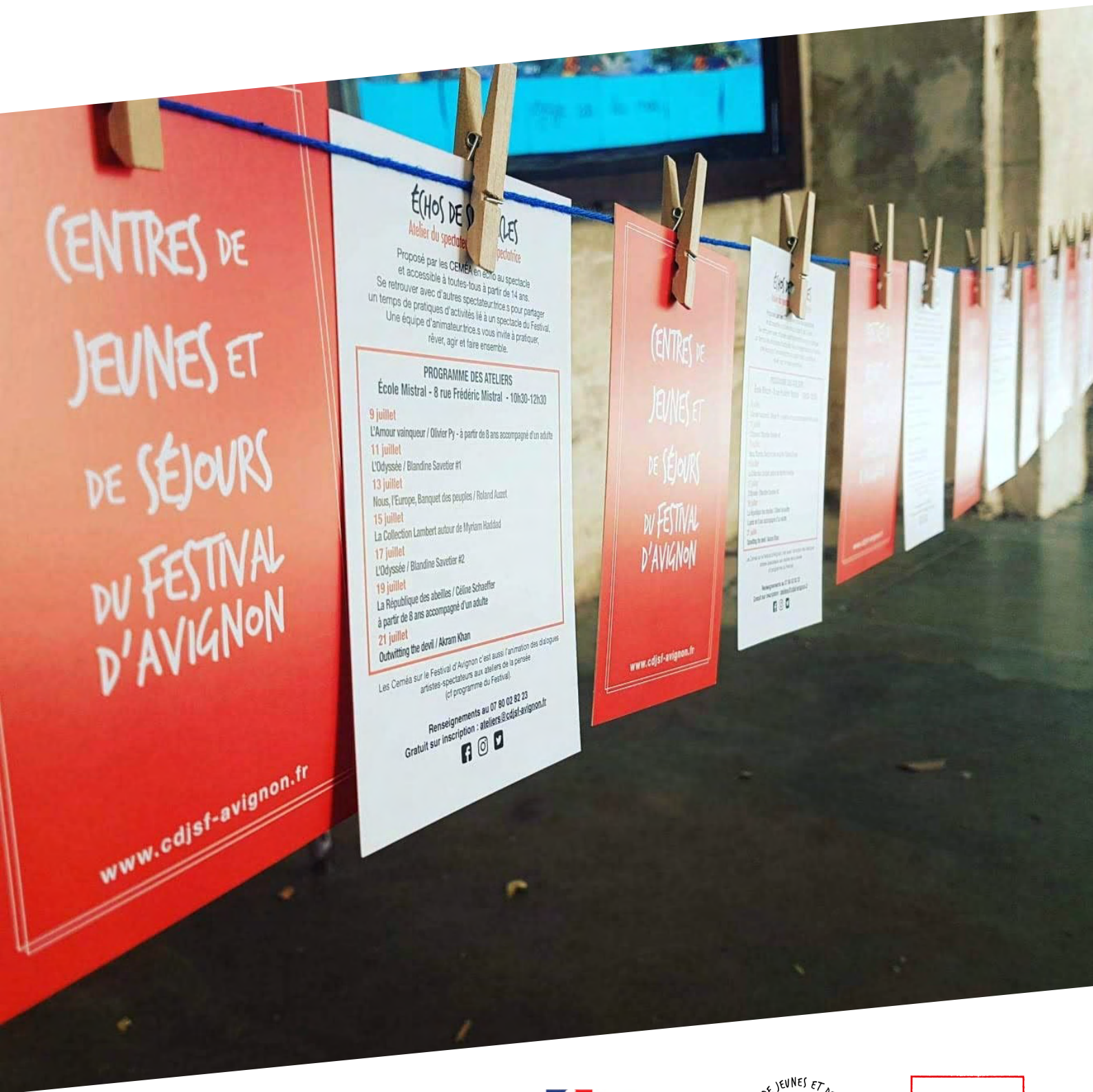


Dispositif J'y suis, j'en suis

Cahier des charges / modalités 2026



Lieu : Cité scolaire Mistral, Avignon

Dates juillet 2026 :

- **Première session : de 11ans à 15ans**
 - du vendredi 3 au dimanche 5 juillet (3 jours)
- **Deuxième session : 13ans à 17ans**
 - du mardi 7 au vendredi 10 juillet compris (4 jours)
- **Troisième session : 15ans à 25ans**
 - samedi 11 au lundi 13 juillet compris (3 jours)

L'accueil des séjours a lieu le premier jour à partir de 10h

[Lien vidéo de la présentation de *J'y suis j'en suis*](#)



Le dispositif EAC *J'y suis j'en suis* propose aux jeunes d'Avignon, du Grand Avignon et limitrophes de découvrir ou de vivre le Festival d'Avignon via un séjour de trois ou quatre jours (sans hébergement) sur le site du Lycée Frédéric Mistral. Le projet pédagogique et l'encadrement de ce séjour est porté par des militant(e)s des Ceméa qualifié(e)s, en partenariat avec le Festival d'Avignon, et se déroule dans le cadre réglementaire d'un centre de loisirs sans hébergement.

Ce dispositif peut accueillir jusqu'à **50 participant.es par session**. Il est recommandé que chaque enseignant(e) ou éducateur(ice) accompagne au maximum 12 participant.es

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 établit que l'éducation artistique et culturelle contribue directement à la formation de tous les élèves. La création du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, qui vise l'égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, procède de ce rôle d'importance accordée à l'éducation artistique et culturelle.

Partenaires

Festival d'Avignon, Ceméa-Cdjsfa, Éducation Nationale (Académie d'Aix-Marseille).

Objectifs

- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle des participant.es via la rencontre, la pratique et l'acquisition de connaissances.
- Favoriser et faciliter l'accès au Festival d'Avignon en priorité aux établissements scolaires de proximité et aux jeunes éloignés des ressources culturelles et/ou peu familiers des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.
- Se rencontrer entre jeunes issus de différentes structures du territoire.
- Nourrir le lien des participant.es avec des opérateur.ices culturels de leur ville

Contenu du séjour

- Les jeunes seront répartis dans des groupes en fonction du séjour et de leur âge (ou de leur classe le cas échéant).
- Les jeunes assisteront et participeront à :
 - **3 ou 4 spectacles** en fonction de la durée du séjour
 - **Des ateliers de pratique et d'expression** pour les préparer aux spectacles que **des retours sensibles**,
 - **1 rencontre avec un(e) ou des professionnel(le)s** du spectacle vivant et/ou avec une équipe artistique,
 - **1 visite d'un lieu** emblématique du Festival,
 - **1 proposition culturelle spécifique** au groupe peut agrémenter le séjour si l'accompagnateur(trice) le souhaite (pour toute activité payante, prévoir une enveloppe supplémentaire, ce temps se déroulera uniquement sous responsabilité de l'accompagnateur(ice)s).

Conditions du projet

Les structures participant à ce dispositif développent un projet annuel cohérent de sensibilisation au spectacle vivant et au Festival d'Avignon.

Pendant le séjour au Festival d'Avignon encadré par les Ceméa-Cdjsfa, les jeunes mineurs restent à tout moment sous la responsabilité de leurs accompagnateur(ice)s, conjointes à celle des animateur(trice)s.

Les Ceméa-Cdjsfa s'engagent à transmettre la version définitive du planning des activités, les horaires de démarrage des journées et de fin d'activités ainsi que les lieux de RDV de retour à l'enseignante relais du service éducatif, aux accompagnateur(ice)s et aux familles au plus tard 48/h avant le début du séjour.

Avant et pendant le séjour, la professeure relais du service éducatif du Festival, en étroite collaboration avec le comité de pilotage du dispositif (Ceméa-Cdjsfa et Festival d'Avignon), assure le suivi du dispositif en relation avec les animateur(trice).

Plusieurs rendez-vous pour les accompagnateur(ice)s et/ou les personnels de direction sont prévus **pour préparer le séjour** :

- une réunion d'appropriation du séjour, le 12 mai à 18h à La FabricA du festival d'Avignon

Deux bilans partagés seront établis à l'issue du séjour :

- l'un entre jeunes, accompagnateur(trice)s et partenaires,
- l'autre uniquement entre accompagnateur(trice)s et partenaires.

Coût du séjour

- **Séjours de 3 jours : 92 € par participant.es** ou individuel(le), **75€ par accompagnateur(trice)**
- **Séjour de 4 jours : 120 € par participant.es** ou individuel(le), **96€ par accompagnateur(trice)**
- Sont inclus dans ce tarif : les spectacles, les repas du midi et du soir si le spectacle a lieu en soirée, les collations et l'encadrement.
- Pour les établissements scolaires, ce coût est pris en charge par l'établissement et peut faire l'objet d'un financement Pass Culture ou autres dispositifs.
- En cas d'absence d'un jeune ou d'accompagnateur(trice), aucun remboursement n'est possible sauf cas de force majeure (sous présentation d'un justificatif).
- Le transport vers le lieu de séjour sera à la charge des structures et/ou des familles.

Modalités d'inscription

Toute personne est invitée à manifester son intention de candidature au dispositif auprès des ceméa-CDJSFA et de l'enseignante relais Festival d'Avignon, Virginie Carletti aux adresses mail suivantes :

- relations.publiques@cdjsf-avignon.fr
- virginie.beaudoin@ac-aix-marseille.fr

Dès confirmation de leur participation, les structures devront collecter les fiches de renseignement des jeunes et les remettre aux CDJSFA au 15 juin au plus tard. Ainsi les encadrant(e)s pédagogiques auront les contacts téléphoniques et adresses e-mails pour communiquer directement avec les enfants, les familles, les accompagnateur(ice)s.

Modalités de règlement

Le règlement du coût global de la participation des jeunes et de leur(s) accompagnateur(trice)s, hors dispositif de co-financement par le Pass Culture, **est assuré par les structures**. Un ou plusieurs devis peuvent être adressés par les Ceméa-CDJSFA. Dès confirmation de participation, un versement d'un acompte de 30% est attendu dans un délai d'un mois maximum. **Le solde de la participation devra être versé 10 jours avant le début du séjour par virement aux Ceméa-CDJSFA ou 15 jours après si le dépôt de la facture s'effectue sur Chorus Pro.**

Planning

- Date d'inscriptions des groupes à partir du 1^{er} février
- Date d'inscriptions individuelles à partir du 3 avril
- **15 mai 2026 : Dates limite d'inscription collective** auprès du secrétariat ceméa-CDJSFA - relations.publiques@cdjsf-avignon.fr – 06 72 23 74 28
- **15 juin 2026** : dernier délai pour le retour des fiches sanitaires
- **A partir du 15 juin 2026 : Envoi des convocations**
et programmation des activités des séjours par les encadrant(e)s pédagogiques Ceméa.